

Demier



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 27 décembre 2018

Service Aménagement,  
Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'Eau

**Monsieur le Président  
du Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied**

Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**Route de Brecklange**

Affaire suivie par Pascal ANDRES  
pascal.andres@moselle.gouv.fr  
03 87 28 33 42

**57220 BOULAY-MOSELLE**

**Objet :** Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation au titre du code de l'environnement concernant des travaux de restauration et de renaturation du ruisseau d'OTTONVILLE et de ses affluents.

**P.J :** Arrêté Préfectoral n° 42 du 13 novembre 2018

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, copie de l'arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2018, portant déclaration d'intérêt général et autorisation au titre du code de l'environnement, des travaux de restauration et de renaturation du ruisseau d'OTTONVILLE et de ses affluents.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Cet arrêté doit être mis à la disposition de tout intéressé souhaitant le consulter.

Pour information, une copie du présent arrêté a également été transmise pour affichage selon les usages locaux et pour une durée minimale d'un mois, aux mairies suivantes : VELVING, TETERCHEN, OTTONVILLE, et EBLANGE.

Cette déclaration d'intérêt général et cette autorisation seront par ailleurs consultables sur le site internet de la préfecture durant une période minimale d'un an.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Valérie ANTOINE-POTIER